ELECTION DE LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

ET DE SES DEUX REPRESENTANTS AU CA/BE

Rappel : à compter du prochain mandat, la Fédération Française de Voile sera administrée par un Conseil d'Administration de 44 membres :

- 38 membres élus au titre de la catégorie générale (scrutin de liste) ;

- 6 membres élus au titre de catégories particulières dont :

• 2 représentants des entraineurs (1 femme/1 homme),

• 2 représentants des arbitres (1 femme/1 homme),

• **2* représentants des sportifs de haut niveau (1 femme/1 homme)**.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Représentants légaux des structures affiliées (+ de 900)

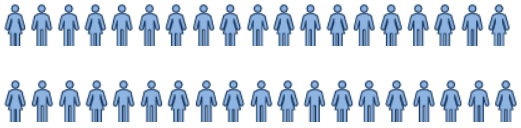


ELECTIONS DES CATEGORIES PARTICULIERES AU CA PAR LEURS PAIRS

- Election de 2 représentants des entraineurs par leurs pairs
- Election de 2 représentants des arbitres par leurs pairs
- Election de 2 représentants des sportifs de haut niveau (SHN) par la commission des SHN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

44 membres (38 membres élus au scrutin de liste + 6 membres catégories particulières)





Du 6 au 10 décembre 2024, se déroulera l'Assemblée générale élective de la FFVoile qui procèdera à l'élection des 38 membres du Conseil d'administration (représentants les associations affiliées d'un part et les établissements affiliés d'autre part) élus au scrutin de liste.

En amont, seront élus par leurs pairs respectifs les représentants des catégories particulières au sein du Conseil d'administration.

Par catégorie particulière est entendu un poste qui doit être pourvu, lors d'une élection dédiée, par une personne de la catégorie concernée élues par les représentants de sa catégorie.

L'élection des deux représentants des sportifs de Haut niveau aura lieu au sein de la Commission des sportifs de Haut niveau parmi ses membres.

La Commission composée de 7 membres, dont au moins 3 femmes et 3 hommes, sera élue par les sportifs de Haut niveau du 27 septembre au 1er octobre, lors d'un vote à distance.

La Commission élira son Président ainsi que les deux représentants, une femme et un homme, au sein du Conseil d'administration et du Bureau Exécutif le 18 novembre.

1/ L'ELECTION DE LA COMMISSION

Qui pourra participer à l'élection de la Commission des sportifs de haut niveau ?

Pour pouvoir voter, les sportifs de Haut niveau devront :

- être inscrits à la date de l'élection sur la liste des sportifs de haut-niveau en catégorie Elite, Senior, Relève ou Reconversion,
- être titulaires d'une licence Club FFVoile 2024,
- être majeurs.

Quelles sont les démarches à réaliser pour participer au vote ?

Pour faire partie du corps électoral, il convient d'apparaître sur la « liste électorale ».

Cette « liste électorale » recense toutes les personnes qui répondent aux conditions susvisées et donc en capacité de voter.

Il convient également, afin de permettre l'envoi des différentes informations liées aux opérations de vote, que les données personnelles des sportifs de haut niveau en capacité de voter, notamment leur adresse mail et leur numéro de téléphone portable, soient à jour.

Aussi, les sportifs de Haut niveau devront vérifier l'exactitude de ces éléments sur leur Espace licencié et le cas échéant se rapprocher de la FFVoile.

Quelles seront les modalités de vote ?

Le vote s'effectuera à distance via une plateforme de vote dédiée ouverte pendant 4 jours du 27 septembre au 1er octobre 2024.

La FFVoile communiquera régulièrement via plusieurs canaux, site Internet, mailing, newsletter sur les modalités pratiques du vote.

Le vote par procuration est interdit.

Quel est le nombre de voix porté par chacun des électeurs ?

Chaque sportif de Haut niveau en capacité de voter, répondant aux conditions pour voter et inscrit sur « la liste électorale », sera titulaire d'une (1) voix.

Quelles conditions pour être candidats à la Commission des sportifs de haut niveau ?

Pour être candidat aux postes de membres de la Commission des sportifs de Haut niveau, il convient de remplir les conditions suivantes :

- être inscrits à la date de l'élection sur la liste des sportifs de haut-niveau en catégorie Elite, Senior, Relève ou Reconversion ,
- être titulaires d'une licence Club FFVoile 2024,
- être majeurs.

Un appel à candidature sera publié fin août 2024.

2/ L'ELECTION DES 2 REPRESENTANTS DES SHN AU CA/BE

Comment seront élus les deux représentants des sportifs de haut niveau au Conseil d'administration ?

Une fois élue, la Commission des sportifs de Haut niveau élit parmi ses membres une femme et un homme qui siègeront au sein du Conseil d'Administration.
L'élection se déroulera à distance le 18 novembre.

Quelles conditions pour être candidats ?

Pour être candidat au poste de représentant des sportifs de haut-niveau, il convient de remplir les conditions suivantes :

- être membres de la commission des sportifs de haut-niveau,
- être titulaires d'une licence Club FFVoile 2024,
- être majeurs.
- ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-2 du code pénal ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;
- respecter les obligations en matière d' honorabilité prévues à l'article L. 212-9 du Code du sport ou ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L. 212-13 du même code.
- ne pas être « licencié individuel »

Par ailleurs, ne peuvent être candidates, les personnes salariées de la Fédération, d'un organisme déconcentré ou les agents publics placés auprès de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental.

Un appel à candidature sera publié le 2 octobre 2024.

L'élection des 2 membres au titre des représentants des sportifs de haut-niveau se déroulera lors de scrutins séparés pour chacun des deux membres (une femme et un homme) au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour.

* Sauf mention spécifique, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.